

# Je suis candidat d'un établissement public ou privé sous contrat ...

Je me rends sur l'application INCLUSCOL : <http://incluscol.ac-nantes.fr> muni de mes identifiants EduConnect. Je (ou mon responsable légal) crée la demande en répondant aux questions.

Une fois ma demande enregistrée, elle est en statut **Demande créée**.  
Je peux suivre l'avancée de son traitement en cliquant sur « Historique ».



Mes identifiants EduConnect m'ont été transmis par mon établissement scolaire.



## ... comment et par qui va être traitée ma demande ?

J'ai déjà des aménagements de scolarité (PAP, PAI, PPS) ET ils correspondent aux aménagements d'épreuves dont j'ai besoin pour l'examen. La procédure est dite « simplifiée » : je n'ai pas accès au catalogue des aménagements **c'est normal**. Les aménagements demandés seront saisis, en concertation, par mon établissement.

Je n'ai pas d'aménagements de scolarité OU les aménagements d'épreuves demandés ne correspondent pas/plus à mes aménagements de scolarité.

La procédure est dite « complète ».



L'équipe pédagogique de mon établissement donne un **avis** sur chaque aménagement demandé. Une fois cette phase terminée, ma demande passe en statut :

**Traitée équipe pédagogique (simplifiée)**

**Traitée équipe pédagogique**



Si j'ai besoin d'aide pendant ma démarche...

... mon établissement scolaire m'accompagne.



Le médecin donne un **avis médical** sur chaque aménagement demandé. Ma demande passe en statut :

**Traitée médecin**



La Direction des Examens et Concours (DEC) décide des aménagements qui me sont accordés, conformément à la réglementation de l'examen.

Une fois cette phase terminée, ma demande passe en statut : **Traitée autorité administrative**

## ... et après ?

Une notification est déposée dans INCLUSCOL (il m'appartient de la télécharger rapidement et de la conserver). Ce document me communique les aménagements qui me sont accordés.



Les centres d'épreuves sont **informés** des mesures d'aménagement de tous les candidats.



Par mesure de précaution, j'imprime la **notification d'aménagements d'épreuves** et je l'apporte le jour des épreuves en complément de ma convocation.

